

Date de la convocation : 07/03/2025

Date du Conseil de Surveillance : 19/03/2025

Présents :	8	
Absents :	16	
Personnes ayant donné pouvoir :	4	
Pour : 9168	Contre : 0	Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION N°2025-004 : adoption du budget supplémentaire 2025

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Vu l'ordonnance n° 2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu le décret n° 2022-636 du 22 avril 2022 relatif à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 modifiée et applicable à partir du 1er janvier 2025 ;

Vu la délibération n°2025-001 du conseil de surveillance relative à l'adoption du budget primitif 2025 de la SGPSO ;

Vu la délibération n°2025-003 du conseil de surveillance relative à l'adoption du compte financier unique 2024 de la SGPSO ;

Vu le résultat du scrutin ;

Considérant que le quorum est atteint ;

Considérant que la Société du Grand Projet du Sud-Ouest (SGPSO) a été créée par l'ordonnance n°2022-307 du 2 mars 2022, sur le fondement de l'article 4 de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 (Loi d'orientation des mobilités - LOM) et installée par le Préfet Guyot le 4 juillet 2022.

La SGPSO est un établissement public local à caractère industriel et commercial qui est destiné à contribuer au financement du GPSO et à gérer la participation financière attendue de la part des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales à ce projet. La SGPSO intervient ainsi sur le périmètre géographique Bordeaux-Toulouse-Dax, qui comprend un ensemble cohérent formé de lignes ferroviaires à grande vitesse, des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB) et au Nord de Toulouse (AFNT), dont la réalisation représente un coût total prévisionnel de 14 milliards d'euros courants (40% État, 40% Collectivités territoriales, et 20% Union Européenne) ;

Considérant qu'il revient au conseil de surveillance d'affecter les résultats budgétaires de l'exercice 2024 ;

Considérant qu'il revient au conseil de surveillance de décider de l'ajustement des crédits en recettes et en dépenses du budget 2025, afin de tenir compte notamment de l'affectation des résultats budgétaires l'exercice 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance :

ARTICLE 1 : de reporter le résultat positif 2024 de la section de fonctionnement, soit 71 636 085,76 euros, en recettes de fonctionnement du budget 2025 (compte R002), et de reporter le résultat négatif 2024 de la section d'investissement, avant prise en compte des restes-à-réaliser en recettes, soit -2 302,11 euros, en dépense d'investissement du budget 2025 (compte D001), sachant que les restes-à-réaliser 2024 en recettes de 1 165 000,00 euros sont automatiquement repris en recettes du budget 2025.

ARTICLE 2 : Approuve le budget supplémentaire valant décision modificative n°1 du budget 2025, équilibré en dépenses et recettes, comme détaillé, par chapitre, ci-dessous :

Budget supplémentaire 2025

Dépenses de la section de fonctionnement				
Chap.	Libellé	BP 2025 (voté)	BS 2025	BP + BS 2025
O11	Charges à caractère général	3 049 500,00 €	- €	3 049 500,00 €
O12	Charges de personnel, frais assimilés	1 350 000,00 €	- €	1 350 000,00 €
65	Divers	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
67	Subventions exceptionnelles d'équipement	58 508 500,00 €	- €	58 508 500,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	638 300,00 €	71 636 085,76 €	72 274 385,76 €
O42	Opération ordre transfert entre sections	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement de l'exercice		63 566 300,00 €	71 636 085,76 €	135 202 385,76 €

Recettes de la section de fonctionnement				
Chap.	Libellé	BP 2025 (voté)	BS 2025	BP + BS 2025
70	Prestation de services	22 000,00 €	- €	22 000,00 €
73	Produit issus de la fiscalité	62 918 000,00 €	- €	62 918 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	618 300,00 €	- €	618 300,00 €
75	Produits divers de gestion courante	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
R002	Excédent antérieur reporté		71 636 085,76 €	71 636 085,76 €
TOTAL Recettes de fonctionnement de l'exercice		63 566 300,00 €	71 636 085,76 €	135 202 385,76 €

Dépenses de la section d'investissement				
Chap.	Libellé	BP 2025 (voté)	BS 2025	BP + BS 2025
20	Immobilisations incorporelles	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
21	Immobilisation corporelles	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
4581	Opération pour compte de tiers	108 148 300,00 €	72 798 783,65 €	180 947 083,65 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté		2 302,11 €	2 302,11 €
TOTAL DEPENSES d'investissement de l'exercice		108 156 800,00 €	72 801 085,76 €	180 957 885,76 €

Recettes de la section d'investissement				
Chap.	Libellé	BP 2025 (voté)	BS 2025	BP + BS 2025
4582	Recettes d'opérations pour compte de tiers	107 508 500,00 €	1 165 000,00 €	108 673 500,00 €
	<i>Dont restes-à-réaliser 2024 reportés au budget 2025</i>		1 165 000,00 €	1 165 000,00 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	638 300,00 €	71 636 085,76 €	72 274 385,76 €
O40	Opération ordre transfert entre sections	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
TOTAL Recettes d'investissement de l'exercice		108 156 800,00 €	72 801 085,76 €	180 957 885,76 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 031-921591517-20250319-CS_2025_004-BF



Article 3 : Précise que le présent budget est rendu public par voie d'impression. Un exemplaire est consultable sur rendez-vous au siège de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest dans les quinze jours suivant l'adoption de la présente délibération.

**Le Président
du Conseil de Surveillance**

Alain ROUSSET